

Avis Police transmis le :	
Avis Police retour le :	
Avis Equipement transmis le :	
Avis Equipement retour le :	

Au Collège Communal
Administration communale
De et à 6460 Chimay

Date :

Objet : Organisation d'une activité sur la voie publique ou dans un lieu privé accessible au public – Demande d'autorisation.

Nous sollicitons du Collège Communal l'autorisation d'organiser une activité sur la voie publique ou dans un lieu privé accessible au public :

- **Type d'activité** (cocher le type d'activité)
 - ° sportive ; (laquelle)
 - ° sport moteur ; (lequel)
 - ° VTT ;
 - ° folklorique ;
 - ° ducasse ;
 - ° carnaval ;
 - ° soirée dansante ;
 - ° marche pédestre (parcours à nous transmettre et préciser si avis sollicité auprès de la Division Nature et Forêts)
 - ° autre(s) (à préciser) :

- **Organisateur**
Association :
représentée par : Nom :
 Adresse :
 Téléphone :
 E-mail :

- **Lieu de l'activité :**
-
- en plein air OUI/NON ;
- sous chapiteau OUI/NON ;
- dans un bâtiment en dur OUI/NON ;

- **Date de l'activité :**

Joindre en annexe le programme **complet** de l'activité ainsi qu'un plan.

- **Matériel souhaité excepté celui destiné au respect de l'ordonnance de police éventuelle** : (pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Mr Maximilien GHISLAIN au 0493/051521

- ° panneaux de signalisation (nombre) :
- ° barrières nadar : (nombre) :
- ° barrières heras (nombre) :
- ° lampes clignotantes
- ° autre(s) matériel(s) :

Aucune caution ne sera exigée pour la mise à disposition du matériel. Toutefois, en cas de non restitution de matériel (perte, vol, ...) un montant sera réclamé au responsable de l'Association, montant défini en fonction du matériel prêté : barrière de sécurité : 50 €, barrières heras 100€, lampe de signalisation : 20 €, trépieds 15€, panneau fête locale : 25€, panneau plat : 6 €, panneau G2000 : 26 €, big foot : 17 €, coffret électrique plus allonge : 600€.

- **Logistique** :

° Le transport du matériel sera assuré **gratuitement** par le service Equipement et/ou destiné au respect de l'ordonnance de police.

- **Lieu de dépôt du matériel** :

.....

- **Coordonnées de la personne chargée de réceptionner le matériel** :

Nom : Tél :

Mail :

- **Date et Heure** du dépôt :/...../.....H.....

- **Date et Heure** de la reprise :/...../.....H.....
(max. 48H après la festivité)

Sécurité infrastructure :

Il est obligatoire de respecter les consignes de sécurité demandées par le service incendie, des visites de conformité seront exécutées.

Une vulgarisation du règlement sera disponible sur le site de la Ville : <http://www.ville-de-chimay.be/>

Par courrier sur simple demande.

- Arrêté de police pris par le Bourgmestre :

Votre manifestation est-elle habituellement couverte par un arrêté du Bourgmestre ?

OUI – NON

Le texte de cet arrêté doit-il être adapté ?

OUI – NON

Si oui, pourquoi ?.....

.....

Nous souhaitons que les rues (à préciser) soient interdites à la circulation et/ou au stationnement (à préciser en regard de la rue en noircissant le) :

Rue..... interdiction circulation interdiction de stationnement

Rue..... interdiction circulation interdiction de stationnement

Rue..... interdiction circulation interdiction de stationnement

Rue..... interdiction circulation interdiction de stationnement

Rue..... interdiction circulation interdiction de stationnement

Préciser les plages horaires de ces interdictions.

- Sécurité :

Si vous estimez que votre festivité exige de mettre en œuvre un service de sécurité, vous avez la possibilité de recourir à une entreprise de gardiennage agréée (recommandé) ou d'assurer la sécurité avec des membres de votre organisation. Il est demandé de prendre contact avec la police locale pour mettre en place un plan de sécurité optimal

Entreprise de gardiennage agréée : N°

Nom agent :N° agrément :

Nom agent :N° agrément :

Nom agent :N° agrément :

Horaire de la surveillance (date et plage horaire) :

Joindre en annexe photocopie de la carte d'agrément et solliciter de l'entreprise de gardiennage de prendre contact préalablement avec la direction des opérations de la Police SOBRY Laurent 060/510148 et/ou à l'inspecteur Principal DERZELLE Jean-Christophe 060/210640 pour définir par convention les missions de ce service.

Volontaires (organisateurs) :

Nom, Prénom, date de naissance :

Nom, Prénom, date de naissance :

Nom, Prénom, date de naissance :

Nom, Prénom, date de naissance :

Horaire de la surveillance (date et plage horaire) :

- **Affichage public des festivités :**

Nous souhaitons afficher le programme de nos activités sur les voiries communales : Oui Non

Attention il faut distinguer les routes communales et routes régionales.

- **Assurance organisateur :**

L'organisateur veillera à souscrire une assurance RC couvrant l'organisation ainsi que les stewards et signaleurs.

- Délai d'introduction de la demande : au plus tard **deux mois avant l'activité**. Le Collège Communal vous répondra au plus tard **15 JOURS avant l'événement**.

Signature,
Nom, Prénom,
Fonction

Attention la Ville ne donne pas d'autorisation sans l'accord préalable des différents intervenants (voir ci-dessous)

Adresses utiles :

Ville de Chimay
Grand- Place,13
6460 Chimay
060/303700

stephane.wolteche@ville-de-chimay.be

Pompiers
Chaussée de Mons, 37A
6460 Chimay
060/210000

carto@zohe.be
cta-chimay@zohe.be

SPW (MET)
Route de Charlemagne,4
6464 Baileux
060/414050

dgo1-42-13@spw.wallonie.be

Police
Ch.de Couvin, 132
6460 Chimay
060/210640

zp.botha.proximite.chimay@police.belgium.eu
zp.botha.dirops@police.belgium.eu

Département de la nature des forêts
Route de Dailly, 1
5660 Couvin
060/340290

chimay.cantonnement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

Hôpital de Chimay
Boulevard Louise, 18
6460 Chimay
060/218811

secgen@csf.be

Echevin des Jeunesses
Monsieur E. THIRY
Rue Albert Dumont, 65A
6463 Lompret
0496/493363

eric.thiry@ville-de-chimay.be

Echevin des Sports
Monsieur B. LOUETTE
Rue Baudouaine, 226 D
6464 Forges
0497/920642

baudouin.louette@ville-de-chimay.be